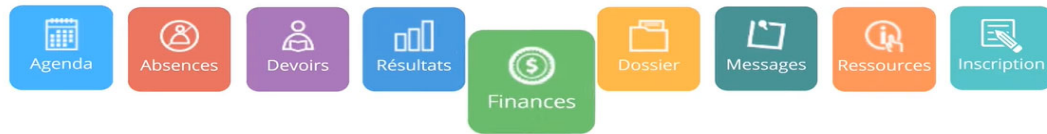


Relevés fiscaux 2023 pour frais de garde d'enfants au primaire disponibles en ligne !



Sur [Mozaïk Portail](#) dans le [Portail Parents](#) sous la tuile **Finances**.

Chers parents,

Les relevés fiscaux 2023 pour les frais de garde d'enfants au primaire (services de garde et surveillance du midi) seront déposés et disponibles sur [Mozaïk Portail Parents](#) au plus tard le 29 février 2024.

Chaque parent (**mère, père ou tuteur**) qui a payé des frais de garde d'enfants de l'année fiscale 2023 recevra ses relevés fiscaux 2023 sur [Mozaïk Portail Parents](#).

Certaines situations feront en sorte que des relevés 2023 seront remis en format « **papier** » :

- Les élèves de 6^e année qui ont terminé en juin 2023;
- Les élèves qui ont quitté le CSSDGS durant l'année 2023, les inactifs;
- Les payeurs (autres que les parents) ex. grand-mère;
- Une information manquante au dossier qui empêche la lecture dans le [Mozaïk Portail Parents](#);
- Les familles de plus de trois enfants.

Note : Les relevés modifiés des années antérieures à 2023 seront remis sous format « **papier** » tant pour le service de garde que pour la surveillance du midi.

Pour toutes questions en lien avec les relevés fiscaux, n'hésitez pas à communiquer avec la personne responsable des frais de garde de votre école.

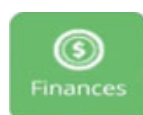
Mozaïk Portail, ce qu'il faut savoir...

- Chaque parent doit avoir un accès à Mozaïk Portail afin de récupérer ses relevés.
- **La mère ou le père ou le tuteur** ne peut pas récupérer un relevé fiscal pour l'autre parent.
- Il pourra y avoir autant de relevés qu'il y a de parents et d'enfants, d'où l'importance que **chaque parent** consulte **chaque dossier de ses enfants** afin de récupérer et d'imprimer tous les relevés émis.

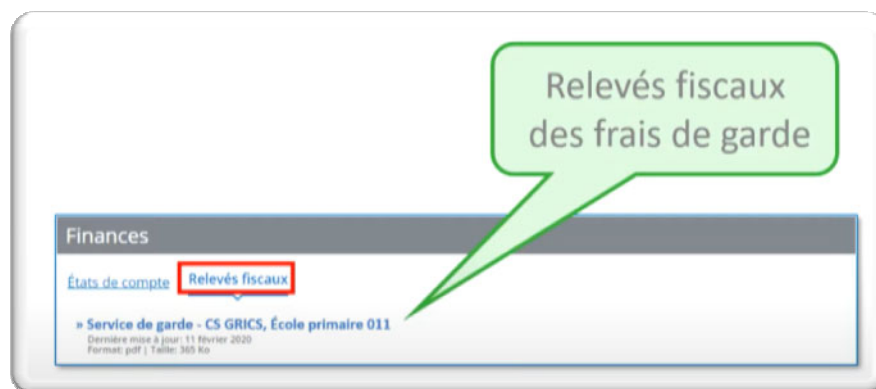
Comment accéder aux relevés fiscaux sur le Portail ?

À partir d'un fureteur WEB, que ce soit à partir votre téléphone intelligent, votre tablette ou ordinateur, aller sur le site <https://portailparents.ca>.

1. **Première étape.** Pour accéder au portail : **Créer votre compte!**
2. **Deuxième étape.** Une fois le compte crée (un compte par parent payeur), vous devrez associer votre ou vos enfants à votre compte Mozaïk. Vous devrez compléter l'ensemble des informations identifiant l'élève. Vous devrez répéter cette opération pour chacun de vos enfants.
3. **Troisième étape :** Accéder à la tuile **Finances**



Les relevés fiscaux 2023 de frais de garde d'enfants au primaire seront visibles dès qu'ils seront disponibles.



Au besoin, voyez les 3 capsules d'aide disponibles sur le site <https://portailparents.ca> ou sur le site WEB du CSSDGS <https://www.cssdgs.gouv.qc.ca> dans la section :

[PARENTS ET ÉLÈVES](#)

[Capsule-Vidéo-Création d'un compte utilisateur](#)

[Capsule Vidéo Mozaïk Portail Pour les Parents](#)

[Capsule Vidéo MParents-l'application mobile du Portail-Parents](#)

N'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école de votre enfant pour toutes questions relatives au PortailParents.